



DOCUMENT N° 16
DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS
STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :	
NATIONALITÉ / NATIONALITY:	
N°: No.: 668	PILOTE : DRIVER : GRISARD Noemie

Concerne la partie de la compétition : **KA 100 - Manche qualificative 2**
Concerns the part of the competition :

ÉNONCÉ / STATEMENT:
Pénalité de 5 secondes

MOTIF / REASON:
Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapport du juge des faits, (Doc N°).
Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le Concurrent concerné (convocation N°), ont examiné l'affaire suivante, détermine que le Pilote mentionné ci-dessus a changé plusieurs fois de direction pour défendre une position.
Ce fait est une violation du Code de conduite de Karting 2025.
Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 3.6.2.b du Code de conduite de Karting et de l'Art. 12.4 du code CIK-FIA 2025

Décision annoncée Decision announced	Date / Date: 12/10/2025	Heure / Time: 09:47
---	--------------------------------	----------------------------

Nom / Name	Signature
Président du Collège / Chairman of the Panel: CLAUDE Patrick (BFC)	
Membres du Collège / Members of the Panel: COSSET Cedric TELIER Mickael	

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné :
I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :
Representing the Competitor : Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° **16** des Commissaires Sportifs de la Compétition
Certify that I have been notified of document No. **16** by the Stewards of the Competition.

Date : Heure / Time: Signature :